



Syndicat National des Monuments Historiques CGT

Emmanuelle Laboue
Secrétaire générale du SNMH-CGT

A

Philippe Bélaval
Président du Centre des Monuments Nationaux

Paris, le 30 août 2017

Objet : Préavis de grève pour les personnels du CMN

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'appel à la grève de la CGT le 12 septembre 2017, contre le Programme Macron : un projet de démantèlement de la protection sociale, de la santé et des services publics, notre organisation syndicale appelle les personnels à la mobilisation pour :

- *La sortie des politiques d'austérité et l'octroi dans les lois de finances et de financement de la Sécurité Sociale 2018 des moyens de financement dont les services publics ont besoin,*
- *Des services publics de pleine compétence et de proximité implantés sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-mer,*

au CMN pas de sortie de monuments du réseau, ouverture à l'année des monuments sur l'ensemble du territoire national

- *Une sécurité et une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous, avec y compris des droits nouveaux comme la prise en charge de la perte d'autonomie,*

au CMN, l'accès pour les personnels à une mutuelle qui inclue automatiquement une prévoyance, l'annulation du jour de carence pour tous les agents,

- **Les créations d'emplois nécessaires, des embauches en contrat à durée indéterminée, la titularisation des précaires,**
au CMN création de postes nécessaires aux politiques d'ouverture large au public, lutte contre le sous-effectif généralisé, notamment renforcement des gestionnaires budgétaires et comptables et des assistant.e.s dans les services, et revalorisation de leur carrière,
 et pour lutter contre la précarité, dans l'immédiat, **augmenter les quotités horaires des agents en article 6 jusque 70%,**
CDISation des agents en CDD article 6,
- **Au CMN, accès à la titularisation Sauvadet pour tous les agents dont l'emploi dérogatoire a été levé, en contrat à 70% et à temps plein quelque-soit la date de recrutement sous CDI,**
 Garantir à tous les agents titularisés dans le cadre de la levée de dérogation **100% de leur rémunération globale antérieure** (catégorie C , B, A),
Maintien de la prime d'installation pour tous les agents titularisés,
- **Une augmentation générale des salaires et du point d'indice avec le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, la fin de toutes les formes de rémunération au mérite, ainsi que de fortes revalorisations des retraites et des pensions,**
- **Application de la prime/compensation pénibilité** à tous les agents du CMN (contractuels et titulaires) pouvant en bénéficier avec effet rétroactif
- **Un Code du travail garantissant des protections de haut niveau,**
au CMN le maintien de tous les CHSCT, central et spéciaux,
- **Un statut général des fonctionnaires unifié, le renforcement des statuts particuliers des fonctionnaires garantissant la primauté des concours, des corps, la revalorisation et les déroulements de carrière,**
 au CMN le maintien des titulaires en Titre 2 comme fonctionnaires du Ministère de la Culture,
- **Des mesures concrètes et contraignantes pour promouvoir l'égalité professionnelle,**
- **La réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires.**

Conformément à la réglementation, nous restons à votre disposition pour toute négociation pendant la durée de ce préavis.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Emmanuelle Laboue

